



Genève, le 30 novembre 2008

**Aux représentant-e-s et des
médias**

Communiqué du Conseil d'Etat

Votation cantonale du 30 novembre 2008

Université : plébiscite populaire en faveur de la nouvelle loi

En 2006, la gestion des notes de frais au sein de l'Université a mené à de graves problèmes de gouvernance et à la démission du Rectorat en juillet 2006. Cette crise universitaire a démontré non seulement les limites du contrôle de l'Etat mais également la nécessité d'une refonte complète de la gestion de l'Université. Le Conseil d'Etat a mandaté, en avril 2006, l'ancien conseiller d'Etat et procureur du canton de Neuchâtel Monsieur Thierry Béguin pour instruire le dossier. L'ancienne présidente de la Confédération, Madame Ruth Dreifuss a ensuite présidé une commission indépendante d'experts, mandatée par le Conseil d'Etat, avec pour objectif d'aboutir à un avant-projet de loi qui fera ensuite l'objet d'une large consultation. La proposition formulée par ce groupe d'experts a constitué une solide base pour la loi qui sera acceptée le 13 juin 2008 par le Grand Conseil, à la quasi unanimité.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat salue le vote des Genevoises et Genevois en faveur de la nouvelle loi sur l'Université, soumise à référendum. Il traduit la volonté des citoyennes et citoyens de doter notre Alma Mater d'une gouvernance efficiente au service de la formation et de la recherche de qualité.

Cette nouvelle loi est le résultat d'un processus de réforme souhaité par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat afin de garantir la place de l'Université de Genève dans le développement du paysage des hautes écoles suisses.

Le Conseil d'Etat est convaincu que l'Université de Genève, désormais plus autonome, assumera pleinement ses nouvelles responsabilités. Il se réjouit aussi du dialogue plus intense entre le pouvoir politique et le pouvoir académique qui s'instaure. Ce dialogue, comme les organes de contrôle prévus par cette nouvelle loi, permettront de mieux répondre aux attentes de la société.

Le Conseil d'Etat soutient l'Université de Genève dans son engagement à mettre au centre de ses préoccupations une éthique responsable et une ouverture à la société civile. La nouvelle loi permettra à l'Université de Genève de poursuivre sa mission d'enseignement et de recherche dans la perspective de développer l'excellence de l'institution et de renforcer et la démocratisation des études et l'égalité des chances.

Le Conseil d'Etat tient à remercier Madame Ruth Dreifuss, Messieurs Thierry Béguin, Jean-Dominique Vassalli, recteur, Roger Mayou, président du Conseil de l'Université et l'ensemble des membres de la commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil.

* * * * *